

COMITÉ DE DISCIPLINE**Audiences des 24-25 et 26 août 2026****(Par visioconférence)**

Président : **M^e Patrick de Niverville**
Membre : **M. Antoine El-Hage, courtier en assurance de dommages**
Membre : **M^{me} Nathalie Boyer, C. d'A. Ass., courtière en assurance de dommages**

Procureur du plaignant : **M^e Tarik-Alexandre Chbani**
Intimée : **M^{me} Vicky Paquette Laliberté (personnellement)**

RÔLE

9 h 30 **Syndic de la Chambre de l'assurance**
c.
Vicky Paquette Laliberté, autrefois courtière en assurance de dommages des particuliers (4B)
Certificat n° 251296
Plainte n° 2026-04-01(C)

(Audience sur culpabilité et sanction)

***Ne pas confondre l'intimée Madame Vicky Paquette Laliberté certificat no 251296 avec Madame Vicky Paquette certificat no 271207 et rattachée au cabinet Mérci services financiers inc., qui n'est pas visée par cette plainte. Ni avec Madame Vicky Paquette certificat no 174362 autrefois agente ou courtière en assurance de dommages.*

Nature de la plainte:

- S'approprier, à six (6) reprises, par des déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur, la somme totale de 4 715,48 \$ que ses clients lui ont confiés (art. 28, 37(1), 37(7) et 37(8) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*).

Pour plus d'information ou pour obtenir le lien de connexion internet, veuillez communiquer avec la secrétaire adjointe du Comité de discipline au (514) 470-5525 ou greffe@chad.qc.ca